

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 032-6099/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association La Maison de l'Emploi de Marseille pour 2019 - Approbation d'une convention MET 19/11298/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives.

Les questions d'accès à l'emploi en transports en commun, les services de Conseil en Mobilité spécifiques que requièrent les publics en recherche d'emploi ou en démarche d'insertion, ainsi que les préoccupations des employeurs quant à l'attractivité des bassins dans lesquels ils pourvoient de l'emploi, constituent des enjeux stratégiques de la mobilité.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser la promotion de toutes les mobilités vers l'emploi, ainsi que le conseil et l'accompagnement nécessaires aux publics en recherche ou en insertion, par la mise en place d'un soutien financier.

L'association La Maison de l'Emploi (MDE) créée en 2006, a pour objectif l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle. Dans le cadre de ses objectifs, elle porte depuis 2010 un ensemble d'actions tournées vers la mobilité durable, visant à promouvoir les mobilités à destination d'un public en recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle, en se rapprochant des employeurs potentiels notamment par des démarches spécifiques à des filières ouvertes aux actions d'insertion de la MDE.

L'association assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à l'usage de toutes les mobilités adaptées à son public, en pratiquant également un travail de cohésion entre différents acteurs et leurs services en matière de mobilité inclusive.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Conscients de l'intérêt d'aborder ces questions de manière globale et multi partenariale, les actions de l'association soutenues au titre de la compétence Mobilité et Transports par la Métropole Aix-Marseille-Provence se répartissent et définissent comme suit :

- Mobilité et intelligence collective (*ou Action 1*)
Animation d'événements répondant aux enjeux de sensibilisation à l'offre de services de mobilités alternatives, valorisation des actions favorisant les solutions de mobilité durable des partenaires et associations, fédération des acteurs et opérateurs de mobilité de la Métropole autour de réflexions thématiques.
- Petits déjeuners mobilité (*ou Action 2*)
Impulser des actions de mobilité durable favorisant l'insertion sociale et professionnelle, à partir d'un temps d'échange thématique permettant la consultation des acteurs et la livraison de travaux thématiques auprès d'entreprises, de services de l'emploi, de formation et insertion.
- Trophée Entreprises (*ou Action 3*)
Impulser des initiatives dans le domaine de la mobilité au sein des entreprises en fédérant des salariés autour d'un événement commun.
- Accompagnement « mobilité » à la politique de recrutement (*ou Action 4*)
Visant à accompagner des recruteurs dans la prise en compte et l'intégration des problématiques liées à la mobilité des futurs salariés, publics en recherche d'emploi ou en insertion professionnelle, dans leurs plans de recrutement.
- Accompagnement à la mobilité des habitants de St Mauront/Parc Bellevue (*ou Action 5*) et des habitants de La Castellane/La Bricarde (*ou Action 6*)
Favoriser la mobilité alternative des QPV (quartiers politique de la ville) en accompagnant les populations fragiles par la recherche de solutions de mobilité et la sensibilisation à la mobilité durable, accompagner les projets de territoire sur la thématique de la mobilité, optimiser les aides de droit commun en garantissant une sortie de dispositif rapide et des solutions pérennes de mobilité liées à l'insertion et à l'emploi.
- Centrale de mobilité dédiée aux publics en insertion et aux salariés précaires (*ou Action 7*)
Valoriser les solutions de mobilité durable et mieux orienter les publics spécifiques de la Maison de l'Emploi par la mise à disposition d'un espace d'échanges, de formation et de dispositifs de levée des freins à la mobilité dans le cadre de parcours d'insertion de salariés précaires.

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées du développement des mobilités durables, afin de consolider et poursuivre le déploiement du plan d'actions en faveur de l'accès à l'emploi et d'une meilleure mobilité pour l'insertion professionnelle, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite apporter une aide de 100 000 euros à l'association sous la forme d'une subvention par le biais d'une convention annuelle.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la commission de suivi et cohérence des subventions aux associations ;
- L'information des Conseils de Territoire.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme d'actions Mobilité de l'association Maison de l'Emploi.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 100 000 euros à l'association Maison de l'Emploi.

Article 3 :

Est approuvée la convention d'objectifs relative à l'exercice 2019 avec l'association Maison de l'Emploi, ci-annexée.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention d'objectifs et tout document y afférent.

Article 5 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM